

moment-là. Je ne cherche pas à limiter la discussion sur les amendements que mes amis ont proposés, les n^{os} 11 et 9, mais étant donné l'ampleur qu'a pris le débat sur les loteries à propos de l'amendement n^o 10, la discussion des deux autres pourrait être écourtée.

En un mot, je propose que nous votions à 9 h. 30 ce soir, afin d'en finir avec les amendements dont nous aurons disposé à ce moment-là.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, la suggestion nous semble à première vue acceptable. Le député propose, je pense, que s'il nous restait à 9 h. 30 deux amendements encore à étudier, nous les groupions avec les autres amendements, comme Votre Honneur a l'intention de le faire, c'est-à-dire qu'ils soient réunis à la série des votes qui auront lieu plus tard.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je favorise la proposition de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) relativement à l'amendement numéro 8.

Pour ce qui est des amendements n^{os} 9, 10 et 11, je ne suis pas d'accord en ce sens que j'estime qu'ils se rapportent aux mêmes articles du projet de loi.

Selon les indications que vous avez données au début du débat sur le bill C-150, ces amendements seront discutés jusqu'à ce qu'on en soit à l'amendement numéro 11. Or, si l'on votait dans le sens indiqué par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, cela pourrait peut-être signifier un changement dans la teneur des discours qui seront prononcés sur les amendements n^{os} 9 et 11.

Pour les mêmes raisons qui ont été invoquées au sujet des amendements n^{os} 3 et 4, je pense qu'on pourrait accepter la proposition de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre jusqu'à ce qu'on en soit à l'amendement n^o 8.

[Traduction]

M. McCleave: En ce qui concerne la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), la méthode la plus logique consisterait, je pense, à terminer le débat sur les amendements 9 et 11, puisque les amendements 10 et 11 forment un groupe logique. Une fois arrivés là, nous devrions nous prononcer sur tous les amendements. Le député propose, sauf erreur, que si le débat sur les amendements 9 et 11 n'est pas terminé à 9 h. 30 ce soir, nous déférions tout vote inscrit au sujet des amendements antérieurs au numéro 9, afin de pouvoir procéder méthodiquement. Cette méthode semblera sans doute à Votre

Honneur équitable à l'égard des députés de l'extrémité de la Chambre, à ma gauche, qui ont proposé d'autres amendements ou n'ont pas eu l'occasion de prendre la parole à leur sujet, bien que le député de Winnipeg-Nord-Centre ait eu l'occasion de le faire. La procédure adoptée au sujet de ces votes devrait s'inspirer à la fois du bon sens et d'un esprit démocratique.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, la dernière remarque du député qui m'a précédé ne visait pas, j'imagine, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui a déclaré bien clairement ne pas avoir l'intention de porter atteinte au droit de quelque député que ce soit de poursuivre le débat.

J'ai pris la parole pour signaler le point suivant, quant au rappel au Règlement, et j'espère que les députés qui ont proposé les amendements 9 et 11 ne s'offenseront pas de mes observations. Je n'ai pas participé au débat sur l'amendement n^o 10 au sujet des loteries, mais j'ai assisté à la plus grande partie du débat d'hier, d'ailleurs très intéressant.

• (5.10 p.m.)

Permettez-moi de traiter en particulier des amendements des députés du parti créditiste, tout en les priant de me dire s'il s'agit d'un exposé équitable. Je remarque que jusqu'ici dans le débat sur l'amendement 10 on ne s'en est pas tenu strictement à l'amendement. Celui-ci visait uniquement à supprimer toute mention de loteries provinciales et fédérales qui pouvait se trouver dans les modifications au Code criminel. Dans un certain nombre de discours, toutefois, on ne s'en est pas tenu du tout à cette question; on a traité de toute la question des loteries privées et publiques, de toute la gamme des mesures législatives sur les loteries et de toutes les modifications sur les loteries qu'on propose d'apporter au Code criminel.

Je me demande donc si le député d'Abitibi (M. Laprise) dont je respecte beaucoup l'apport à la Chambre et la sincérité, comme celle des autres députés d'ailleurs, ne penserait pas comme moi, qu'après des discussions, des digressions sur tous les aspects du problème des loteries, nous devrions essayer de terminer la discussion sur les amendements 9, 10 et 11 à neuf heures et demie ce soir. Si les députés créditistes, mettons deux ou trois d'entre eux, devaient commenter de nouveau les amendements 9 ou 11, ils ne feraient que répéter ce qu'ils ont déjà dit lors de l'examen de l'amendement 10. J'ai le plus grand respect pour l'ingéniosité de leurs variations sur un thème immuable au fond.

Nous avons déjà consacré presque cinq jours à l'étape du rapport de ces amende-